

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2024/37

SEANCE DU 03 JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE

OBJET : Restaurant scolaire - tarifs 2024/2025

DATE DE CONVOCATION
7 MAI 2024PRESIDENT : MADAME AUBERT CATHERINE
SECRETAIRE : MADAME REVEL - BREE FLORENCENOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 17

PRESENTS :

MME AUBERT CATHERINE – MME SASSIER SYLVIE – M. NOLIUS YVAN – MME GODARD CATHERINE –
MME REVEL-BREE FLORENCE – MME LASNE NICOLE – MME LORILLU MAUD – M. URVOY ERIC – MME CORDON MARINA –
MME DUCHATELIER JACQUELINE – M. TERNISIEN FRANCK – MME MARTIN LAURENCE – M. FAULIN GUILLAUME – M.
DESVAGERS PHILIPPE

PRESENTS 14

EXCUSE : M. LEHOUX QUENTIN

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. DELVAL GILLES DONNE POUVOIR A M. NOLIUS YVAN

M. THORAVALL THIERRY DONNE POUVOIR A MME MARTIN LAURENCE

VOTANTS 16

Sur proposition de la Commission Communale mixte « Finances » et « Culture-Jeunesse » du 18 avril 2024 de notamment maintenir les tarifs existants pour les « Cuvervillais » et de les augmenter de 7% pour les « Non-Cuvervillais » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

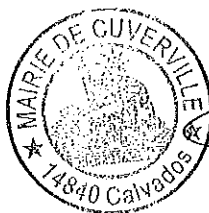
- **Fixe** comme suit les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire) :

ELEVES				
	École maternelle		École Élémentaire	
Quotient Familial	Enfants Cuvervillais	Enfants Non-Cuvervillais	Enfants Cuvervillais	Enfants Non-Cuvervillais
T1 : 0 à 800.99 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
T2 : 801 € à 1 200.99 €	3.75 €	4.58 €	4.07 €	4.92 €
T3 : > à 1 200.99 €	3.96 €	4.80 €	4.28 €	5.16 €

ADULTES	
	Tarifs 2024/2025
Personnel communal	2.90 €
Professeurs des Écoles	6.31 €
Élus	6.31 €
Médecins scolaires et autres	6.31

- **Maintient** à 1 € le tarif du repas pour les enfants Cuvervillais et Non-Cuvervillais pour lesquels un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a été mis en place, peu importe le montant du quotient familial,
- **Décide** de facturer les repas réservés mais non pris et les repas pris sans réservation comme suit :

- Ecole maternelle - Cuvervillais/Non-Cuvervillais : 5.35 € (peu importe le montant du quotient familial),
- Ecole élémentaire - Cuvervillais/Non-Cuvervillais : 6.42 € (peu importe le montant du quotient familial),
- **Précise** que les repas non pris ne sont pas facturés aux tarifs indiqués ci-dessus si la mairie est informée de l'absence de l'enfant au plus tard à 8h30,
- **Fixe**, pour l'année scolaire 2024/2025, à 6.50 € le coût de la fourniture et de l'entretien de la serviette de table destinée aux enfants de l'école maternelle, commune et hors commune, fréquentant le restaurant scolaire,
- **Indique** que les tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2024,
- **Modifie** en conséquence le règlement intérieur du restaurant scolaire.



Le Maire

Catherine AUBERT